

Mairie de Saint-Genest-sur-Roselle

5 rue du 19 Mars 1962
87260 SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 2023/03

Séance du 30 Mai 2023

Date convocation : 23 Mai 2023

Membres présents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai, à 19 heures 30 les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Madame LHOMME LEOMENT Jacqueline, Maire.

Étaient présents : Mme LHOMME LEOMENT Jacqueline, maire ; MM. BABAUDOU Philippe, DELANOTTE Gilbert, SABY Jérôme, GAGUET Marcel, adjoints ; MMES MINGOTAUD Patricia, VILLEGIER Emilie, PEUCHRIN Natacha MM. NADAUD Frédéric, BARTOUT Marcel, ARNAUDON Jérémy, KIERZUNSKA Nicolas

Absents excusés : Mme DESCHAMPS Marie-Françoise : pouvoir de vote donné à GAGUET Marcel
Mme RHODDE Sandrine : pouvoir de vote donné à Mme LHOMME-LEOMENT Jacqueline

Absent : LASPOUJAS Florian

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023
- ✓ Délibérations :
 - ✓ Demandes de subventions des associations pour l'année 2023
 - ✓ Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
 - ✓ Convention de recours à la mission de conseil en évolution professionnelle (CDG 87)
 - ✓ Convention de mise à disposition entre la mairie de saint Genest sur Roselle et Association Familles Rurales (Renfort France services en raison de 7h /semaine pendant 6 mois)
 - ✓ Remplacement de Madame BARNIQUE Françoise
 - ✓ Règlement général du marché communal
 - ✓ Prêts à taux bonifié du conseil départemental programme 2023
- ✓ Questions diverses
 - Centre de secours Pierre-Buffière
 - Demande de subventions
 - Ou tout autres questions que vous jugerez utiles

Madame le Maire ouvre la séance et constate que **le quorum est atteint**.

Le dernier compte-rendu a été adressé par e-mail à tous les membres du Conseil Municipal qui ont pu en prendre connaissance et ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Secrétaire de séance : PEUCHRIN Natacha

* * * * *

Les délibérations

Vote des Subventions aux associations (exercice 2023)



| *Séance du Conseil Municipal du 30 mai 2023*

Madame le maire expose :

Vu l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu les demandes de subvention adressées par les associations,

Considérant que les associations ci-dessous présentent non seulement un intérêt général mais aussi un intérêt local ;

Associations	Adresse du siège social
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Pierre-Buffière
Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.M.A)	Saint Paul
Association Familles Rurales (AFR)	Saint-Hilaire Bonneval
Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)	Limoges
Groupement Vulgarisation Agricole Féminin (GVAF)	Saint Paul
Jeunes Agriculteurs	Pierre Buffière
La Ligue Contre le Cancer	Limoges
Foot Sud 87	Pierre-Buffière
Association La Pépue	Saint Genest Sur Roselle
Secours Populaire Français	Limoges
Syndicat d'Élevage Comice Agricole	Pierre Buffière
Les PEP 87	Limoges
ACCA	Saint Genest Sur Roselle
La Gaule Genestoise	Saint Genest Sur Roselle

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : ACCORDE les Subventions aux associations ci-dessous et **DECIDE** de maintenir le même montant accordé en 2022

Associations	Adresse du siège social	Montant Subvention accordée
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Pierre-Buffière	60
A.A.P.P.M. A	Saint Paul	60
Foot Sud 87	Pierre-Buffière	180
La Gaule Genestoise	Saint Genest Sur Roselle	180
ACCA	Saint Genest Sur Roselle	180
La PEPUE	Saint Genest Sur Roselle	2000

Article 2 : **AUTORISE** son Maire à signer tous les documents s'y afférents

Article 3 : **PRECISE** que les subventions ainsi votées seront mandatées sur présentation d'un dossier complet comprenant le bilan de l'année écoulée ainsi que le plan de financement de l'année au titre de laquelle la subvention est demandée.

Article 4 **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune de Saint-Genest-sur-Roselle

Article 5 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Désignation des membres de la commission de contrôle communes -1 000 hab (listes électorales)

D-2023/16-02 du 30/05/2023

Le conseil procède à la désignation des membres de la commission de contrôle se substituant aux actuelles commissions.

ANNEXE 2B (commune de moins de 1 000 habitants)

COMMISSION DE CONTROLE communes -1 000 hab
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

COMMUNE DE SAINT GENEST SUR ROSELLE

CONSEILLERS MUNICIPAUX : 1 TITULAIRE et 1 SUPPLÉANT

TITULAIRE : DESCHAMPS Marie-Françoise

SUPPLEANT : RHODDE Sandrine

DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION : 1 TITULAIRE et 1 SUPPLÉANT

Titulaire : BARTOUT Monique

Suppléant : GAGUET Régine

DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL JUDICIAIRE : 1 TITULAIRE et 1 SUPPLEANT

Titulaire : DEMARS Jean-Paul

Suppléant : DUCHER Jean-François

RECRUTEMENT D'UN AGENT POLYVALENT PERISCOLAIRE

D-2023/17-03 du 30/05/2023

Madame le maire expose :

Comme vous le savez notre agent polyvalent périscolaire part à la retraite à la fin de l'année scolaire, nous devons donc recruter un agent contractuel pour la remplacer. Conformément aux décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 nous devons engager une procédure de recrutement.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, madame le maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée :

- D'une part d'une durée de 15 jours afin de permettre la formation de l'agent recruté.
- D'autre part d'une durée d'un an à compter de la rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Article 1

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel catégorie C à temps non complet soit 30h30 par semaine annualisé à raison 24h30 par semaine, Pour une durée déterminée de **15 jours dans un premier temps puis d'un an.**

Article 2 :

AUTORISE son Maire à signer tous les documents s'y afférents

Article 3 : **DIT** que La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2023

Séance du Conseil Municipal du 30 mai 2023



Article 4 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

LOCATION LOGEMENT DU PRESBYTERE 1 PLACE DU 08 MAI 1945 1^{ER} ETAGE

D-2023/18-04 du 30/05/2023

Madame le maire informe les membres du conseil que le logement situé au « **1, PLACE DU 8 MAI 1945** », Appartenant à la commune de St Genest Sur Roselle sera mis en location à partir du **1^{er} JUILLET 2023**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Article 1

- **AUTORISE** son Maire à signer le contrat de location pour ce logement

Article 2

- DECIDE de fixer le prix du loyer à 510 € par mois.

Article 3 :

- **AUTORISE** son Maire à signer tous les documents s'y afférents

Article 4 :

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Convention de recours à la mission de conseil en évolution professionnelle (CDG 87)

D-2023/19-05 du 30/05/2023

Madame le maire expose :
Nous avons été sollicités par le CDG87 afin de mettre en place une convention de recours à la mission de conseil en évolution professionnelle.

Le Conseil après avoir pris connaissance des conditions de ladite convention, **rejette la convention proposée par le CDG87**

Adoption règlement général du marché communal

D-2023/20-06 du 30/05/2023

Le règlement général du marché est adopté à l'unanimité des membres présents

avec quelques modifications sur certains paragraphes

- ✓ Convention de mise à disposition entre la mairie de saint Genest sur Roselle et Association Familles Rurales (Renfort France service en raison de 7h /semaine pendant 6 mois)

Adoptée à la majorité des membres avec une abstention.

- ✓ Prêts à taux bonifié du conseil départemental programme 2023

Ce prêt va servir pour le financement des travaux de démolition après déduction des subventions

Le Conseil **Approuve** à l'unanimité des membres présents le projet de prêt à taux bonifié

Bornage de la maison de Raymond Valéry

D-2023/21-07 du 30/05/2023

Selon M. BARTOUT la marche devant la maison de M. Raymond Valéry est sur le domaine public, il est proposé au conseil de donner un morceau de parcelle devant la maison.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents **Accepte** la cession d'une partie du domaine public.

Précise que les frais de transfert seront à la charge exclusive du bénéficiaire

Précise que les dimensions de la parcelle concédée feront l'objet d'une délibération

La séance est terminée à 21h30

NB : Les délibérations vont de 1 jusqu'à 7

DELIBERATIONS	N°1	N°2	N°3	...	N°7
---------------	-----	-----	-----	-----	-----



Séance du Conseil Municipal du 30 mai 2023

LHOMME LEOMENT Jacqueline	
BABAUDOU Philippe	
DELANOTTE Gilbert	
SABY Jérôme	
GAGUET Marcel	
DESCHAMPS Marie-Françoise)	Absent excusé Pouvoir de vote donné à GAGUET Marcel
RHODDE Sandrine	Absent excusé Pouvoir de vote donné à Mme LHOMME-LEOMENT Jacqueline
MINGOTAUD Patricia	
NADAUD Frédéric	
LASPOUJAS Florian	N'a pas donné le pouvoir de vote
BARTOUT Marcel	
VILLEGER Emilie	
PEUCHRIN Natacha	
ARNAUDON Jérémy	
M.KIERZUNSKA Nicolas	